



Auto Moto École Patrick

Bureau de L'Isle-Jourdain :
Agrément : E 02 032 0170 0
Siret : 424 134 039 00033
Téléphone : 05 62 07 06 99

Bureau de Léguevin :
Agrément : E 02 031 0637 0
Siret : 424 134 039 00041
Téléphone : 05 61 06 60 65

Bureau de Lévigac :
Agrément : E 02 031 0851 0
Siret : 424 134 039 00025
Téléphone : 05 61 06 15 60

Numéro de formation professionnelle : 73 31 07552 31
Code NAF : 8553Z

Garantie financière au 01/01/2023
Adresse mail : autoecolepatrick32@orange.fr

Une documentation portant sur l'ensemble de nos prestations est à votre disposition auprès du secrétariat et vous sera remise sur simple demande.

LE FORFAIT VALABLE UN AN A COMPTER DE LA SIGNATURE DU CONTRAT. La durée de la formation dépend de l'évaluation et de vos disponibilités (moyenne : un mois)

TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE (gants et casque homologué, blouson, bottes ou chaussures montantes)

LES CONDITIONS DE FORMATION, DE PRESENTATION AUX EXAMENS THÉORIQUES ET PRATIQUES, DE CONSTITUTION DU DOSSIER ET DE SA RESTITUTION : SE TROUVENT DANS LE GLEMENT INTÉRIEUR (sur le site de l'auto-école ou remis au secrétariat) ET DANS LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE FORMATION sont remise sur demande).

FORMATION EQUIVALENCE 125 cm3

TARIFS au 01/01/2024

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : MR BIAMOURET PATRICK.

LIEU DE LA FORMATION : LIEU-DIT « ENTIAU » SUR LA DEPARTEMENTALE EN DIRECTION DE SAMATAN – LOMBEZ, ENVIRON 10 MINUTES APRES LE PANNEAU DE SORTIE DE L'ISLE JOURDAIN

CAPACITE D'ACCUEIL : 3 PERSONNES MAXIMUM

Objet	Quantité	P. Unité	Prix TTC	TVA
EVALUATION	1		GRATUIT	
Théorie	2	50,00	100,00	20%
Plateau	2	50,00	100,00	20%
Circulation	3	50,00	150,00	20%
TOTAL			350 €	
Heure suppl.	1	50,00	50,00	20%
*Frais de gestion dossiers CPF	1	50,00	50,00	20%

- * Les dossiers avec financements CPF seront majorés de frais de gestion de 50€

À RÉGLER À L'INSCRIPTION : 350 €

QUAND PUIS- JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.